



Paris, le 11 février 2021

Madame Emilie PIETTE
SG du MTE/MCTRCT/MM
Arche Sud
92055 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 04

Objet : Mesures catégorielles 2020 et 2021

N. Réf. : ZN/LJ 21011

Madame la secrétaire générale,

Dans le cadre de la présentation du PLF 2020 réalisée à l'occasion du CTM budgétaire du 27 septembre 2019, a été annoncée l'enveloppe dédiée à la revalorisation des régimes indemnitaires des personnels ministériels. Depuis lors, aucune concertation globale, à défaut de négociation, n'a été mise en place pour en acter répartition de son affectation. Pire, nous ne disposons en ce début d'année 2021 d'aucune vision consolidée des mesures adoptées.

Par la présente, nous demandons en conséquence la communication :

- de la liste des mesures catégorielles adoptées pour l'exercice 2020
- des textes qui en ont permis la mise en œuvre
- du bilan d'utilisation réelle de l'enveloppe catégorielle 2020 par poste
- du bilan global d'exécution de la masse salariale 2020

Pour ce qui est de l'exercice 2021, sur la base des enveloppes annoncées en CTM budgétaire du 29 septembre 2020, nous réaffirmons notre demande de la mise en place d'un processus de concertation dédié.

Ce courrier tient enfin lieu de demande de communication systématique de toute décision ou information quant à la définition et la mise en œuvre de ces mesures catégorielles, pour éviter toute nouvelle distorsion de communication de l'administration envers les différentes organisations syndicales représentatives.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Zainil NIZARALY

Copie:cabinet de madame POMPILI